

DÉPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE -MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 12 AVRIL 1966 à 20 H.30

OBJET :

66066

**Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive "Les Goëlands" pour les championnats de France à PARIS.** Le douze avril mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 7 avril 1966 .

Etaient présents: M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BENDER, BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET , Mme BIDEAU, Dr. DONECQ.

Représenté : M. BISCAYE par M. de LIPKOWSKI

Secrétaire : M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**L'Association Sportive des Goëlands de ROYAN a été sélectionnée en vue de disputer à PARIS, le 1er mai 1966, les championnats de France d'Athlétisme en excellence nationale.**

A cette occasion, et étant donné les frais de déplacement et d'hébergement pour les 20 athlètes et les deux dirigeants, la Société demande à la Municipalité une subvention exceptionnelle de 2 000 F, sa subvention de fonctionnement ne permettant pas de faire face à une telle dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de subvention exceptionnelle faite par le Secrétaire Général de l'A.S.G.R.,

Considérant qu'il convient d'encourager ce club royannais d'athlétisme, sélectionné pour disputer les championnats de France, avec six autres grands clubs de France,

DECIDE :

- d'attribuer à l'Association Sportive "Goëlands de ROYAN" C.G.P. BORDEAUX 186-58, une subvention exceptionnelle de 1 000 F.
- de prélever la dépense correspondante sur le chapitre 970 - article 669 "Dépenses Imprévues" du Budget Primitif 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*M. M. M. M.*



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le  
Le Sous-Préfet, 18 AVR. 1966

*[Handwritten signature]*